



Ministère de l'Administration Territoriale  
de Décentralisation et du Développement des Territoires

Sous le haut patronage de Son Excellence  
Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE,  
Président de la République Togolaise



Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile

et solidaire à sa vision de modernisation  
et de développement durable de nos villes



**L'ONG TOGO ENVIRONNEMENT PROPRE,**

lance dans les communes du Grand Lomé le démarrage de

# **L'OPERATION FAUCON**

## **PHASE 2**

Plan de lutte contre la divagation des animaux en milieu urbain

**PLAN  
anti  
divagation**  
*#communedugolfe*



## **PRÉSENTATION DE L'OPERATION FAUCON, PLAN ANTI-DIVAGATION DES ANIMAUX DANS LE GRAND LOME**

### **I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

L'effectivité de la décentralisation dans notre pays rendue possible grâce à l'organisation des élections locales du 30 juin 2019 a vu l'avènement de cent-dix-sept (117) communes. Parmi ces communes figurent celles des préfectures d'Agoè-Nyivé et du Golfe qui s'étendent sur un grand périmètre urbain communément appelé le Grand Lomé.

Le Gouvernement, sous le leadership éclairé du Président de la République, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, ne cesse de prendre des mesures pour créer les conditions idoines d'exercice de leurs fonctions aux maires de des communes renforçant par-là l'ancrage de la décentralisation dans notre pays.

L'accroissement démographique sans précédent que connaît notre pays confronte les communes à la difficile équation de la protection et de la sauvegarde d'un environnement sain pour le bien-être des paisibles populations.

Le jeudi 28 juillet 2022, l'Assemblée Générale des Nations unies a adopté une résolution historique déclarant que l'accès à un environnement propre, sain et durable est un droit humain universel.

Il convient ici de saluer les efforts déployés par les pouvoirs publics afin de garantir à tous les fils et filles du Togo ce droit à un environnement propre, sain et durable.

Cependant, l'un des défis auxquels sont confrontées nos communes est entre autres celui de la lutte contre la divagation des animaux dans les rues qui constitue un véritable fléau à la préservation d'un environnement propre, sain et durable.

La divagation des animaux constitue de réelles menaces pour l'environnement et la vie au quotidien des populations en milieu urbain :

- menace pour l'environnement : les animaux errants endommagent les jeunes plants que les populations mettent devant leurs domiciles de même que ceux que les municipalités mettent aux abords des voies publiques et entretiennent au prix de plusieurs sacrifices et d'investissements financiers importants ;
- menace pour la salubrité de nos villes : les excréments de ces animaux sur les voies publiques ainsi que les carcasses en putréfaction de ceux qui sont souvent percutés par les engins roulants sont une cause de d'insalubrité en milieu urbain ;
- menace pour la sécurité des usagers de la route : les animaux laissés à la merci de la nature en milieu urbain du fait de leur irruption sur la chaussée ou traversée soudaine de la voie sont souvent la cause de plusieurs accidents qui occasionnent beaucoup de pertes en vies humaines sur nos routes ;
- menace pour les activités économiques : ces animaux en divagation détruisent littéralement les cultures des maraîchers et les marchandises comestibles des petits commerçants et revendeuses qui disposent souvent céréales, légumes, tubercules, fruits aux abords des routes et dans les marchés ;
- menace pour le vivre-ensemble et la cohésion sociale : les actions de représailles souvent engagées par les personnes victimes des animaux en divagation engendrent souvent des conflits véhéments entre les propriétaires de ces animaux et les personnes dont les biens ont été endommagés, ce qui fragilise le vivre-ensemble et la cohésion sociale.

Face à toutes ces menaces, les autorités municipales des communes du Grand Lomé ont décidé de trouver une solution pérenne pour éradiquer ce fléau dans leurs ressorts territoriaux.

Pour ce faire, elles ont pris un arrêté municipal et mené des campagnes de sensibilisation dans les villages et quartiers des communes du Grand Lomé.

Pour mener à bien cette opération dénommée **FAUCON**, ces communes ont sollicité les services de l'ONG Togo Environnement Propre (TEP) pour conduire cette opération avec quelques membres des services techniques des communes conformément à la convention de partenariat qui existe entre ces deux entités.

C'est dans cette perspective que l'ONG Togo Environnement Propre (TEP) a initié ce projet pour mobiliser les ressources nécessaires en vue de la réussite de l'opération FAUCON.

## **II- Objectif général :**

Ce projet entend appuyer les autorités municipales des communes du Grand Lomé dans leurs efforts de lutte contre la divagation des animaux dans les rues au sein des communes.

## **III- Objectifs spécifiques :**

**Objectif spécifique 1 :** lutter contre la divagation des animaux dans les communes ;

**Objectif spécifique 2 :** rendre effective l'opération FAUCON dans les communes ;

**Objectif spécifique 3 :** amener les populations des communes à prendre les mesures nécessaires pour éviter la divagation des animaux dans les communes

## **IV- Résultats attendus :**

**Résultat 1 :** une lutte est engagée contre la divagation des animaux ;

**Résultat 2 :** l'opération FAUCON est effective et opérationnelle dans les communes ;

**Résultat 3 :** Les administrés prennent conscience du phénomène de divagation et s'engagent à lutter contre.

## **V- Cibles :**

Les propriétaires des animaux errant dans la commune

## **VI- Stratégie de mise en œuvre**

L'opération **FAUCON** sera menée par une équipe mixte composée des membres de la Brigade de Veille Environnementale (BVE) de Togo Environnement Propre (TEP) et deux éléments de la Direction des Services Techniques (DST) des mairies.

L'opération se déroulera en trois importantes phases :

### **1<sup>ère</sup> phase : Sensibilisation**

La phase de sensibilisation qui précède la sortie sur le terrain pour la traque des animaux en divagation. Elle va consister à mener des actions de sensibilisation dans les quartiers et villages de la commune et portera sur l'arrêté municipal pris et les diverses sanctions prévues à cet effet.

Cette sensibilisation se fera à l'endroit des membres des Comités Villageois de Développement et Comités de Développement de Quartier (CVD/CDQ) et des chefferies respectives de la commune. Elle sera menée par les agents de la mairie appuyés de quelques membres de la BVE. Elle va durer un mois.

### **2<sup>ème</sup> phase : Action de terrain**

C'est la phase active de l'opération qui consistera à mobiliser les moyens humains et matériels sur le terrain. Au moins dix (10) agents dont huit de la BVE et deux (02) du DST seront mobilisés pour chaque sortie avec des moyens roulants pour faciliter l'opération mais aussi pour assurer le transport des animaux capturés vers l'enclos aménagé à cet effet par la mairie. Au moins deux cages séparées seront disposées dans un pick-up dans lesquelles les animaux seront entreposés et séparés provisoirement avant leur transfèrement vers l'enclos de la mairie.

### **3<sup>ème</sup> phase : La répression**

Cette phase consiste en la mise en œuvre des mesures coercitives prévues dans l'arrêté municipal. Bien que dévolue à la mairie, cette action peut toujours bénéficier de l'accompagnement de l'ONG TEP conformément à la convention de partenariat.

**Quelques images du lancement  
de la Phase 1 de l'opération FAUCON  
à la salle Hibiscus  
de l'Agora Senghor de Lomé**



## LUTTE CONTRE LA DIVAGATION DES ANIMAUX DANS LE GRAND LOMÉ

# Opération FAUCON

L'ONG Togo Environnement Propre est vent debout contre la divagation des animaux dans les communes du Grand Lomé. Jeudi dernier, elle a donné le ton à « l'opération FAUCON » qui consiste à mener une lutte sans merci contre ce phénomène pour préserver l'environnement, la sécurité des biens et des personnes dans la capitale togolaise.

Elom ATTISOGBE

Partout dans les communes du Grand Lomé, l'on peut facilement apercevoir des animaux en pleine rue ou en train de saccager des biens, plants ou encore causer des accidents de circulation.

Le caractère régulier de ce phénomène a amené l'ONG Togo Environnement Propre à initier « l'opération FAUCON » qui consiste à lutter contre la divagation des animaux en milieu urbain qui constitue un véritable fléau à la préservation d'un environnement propre, sain et durable.

Menace pour la salubrité de nos villes, la sécurité des usagers de la route, pour les activités économiques, le vivre-ensemble et la cohésion sociale, la divagation des animaux est aujourd'hui un véritable danger dans nos communes.

Plus précisément, « l'opération FAUCON » sera menée par une équipe mixte composée des membres de la Brigade de Veille Environnementale (BVE) de l'ONG Togo Environnement Propre

(TEP) et deux délégués de la Direction des Services Techniques (DST) des mairies. Au moins dix agents dont huit de la BVE et deux de la DST seront mobilisés pour chaque sortie avec des moyens roulants pour faciliter l'opération, mais aussi assurer le transport des animaux capturés vers l'enclos aménagé à cet effet par les mairies. Deux cages séparées, au minimum, seront disposées dans un pick-up et serviront à entreposer et séparer les animaux provisoirement avant leur mise en fourrière dans les mairies.

*« Rien pour la divagation des animaux, il y a 05 ODD qui sont menacés sur les 17. Les ODD 3, 5, 11, 15 et 17. Si nous ne prenons pas soin de notre pays, les partenaires auront du mal à nous accompagner. De là, tous les projets initiés par les mairies dans les communes pour les embellir, n'aboutiront pas non plus. Quand on voit des palmiers royaux achetés à prix d'or, plantés, et qui finissent dans la panse des animaux, je*



*ne sais pas comment on pourra réussir ce pari du gouvernement qui consiste à mettre en terre 1 milliard d'arbres d'ici à 2030 », a déclaré Némé Sonia Gnassingbé, coordinatrice de « l'opération FAUCON » et promotrice de l'ONG Togo Environnement Propre. « On est très outillé. On sera ferme. On ne laissera pas un seul animal en divagation, à partir de cet instant où nous avons le OK officiel des mairies, du préfet du Golfe et du gouvernement. Nous devons veiller à avoir des villes durables. C'est très important », a-t-elle laissé entendre.*

*« L'opération FAUCON » se déroulera en trois phases importantes, notamment la sensibilisation qui va précéder la sortie sur le terrain pour la chasse aux animaux en divagation, l'action de terrain, et la répression qui consiste à mettre en œuvre les mesures coercitives prévues par les mairies à travers les arrêtés municipales.*

Le vice-président de la Faitière des Communes du Togo (FCT), Koamy Gomado, s'est félicité de l'initiative de l'ONG Togo Environnement Propre qui va résoudre un problème considéré comme un véritable casse-tête pour les communes.

#### Equipements professionnels à utiliser

Les équipements qui serviront à traquer les animaux en divagation ont été également présentés jeudi lors du lancement de l'opération.

Il s'agit de filets à capture, pools, propulseurs de filet,

muselières pour chien, colliers électriques, manches et vestes de protection, etc.

Le secrétaire général du préfet du Golfe qui a donné le feu vert à l'opération, avoue que c'est la première fois qu'il découvre, comme beaucoup d'invités à cette cérémonie, des équipements du genre destinés à la lutte contre les animaux en divagation dans les communes. « Je ne peux que féliciter les initiateurs de cette opération, notamment sa coordinatrice, et souhaiter bon vent à l'initiative. Il nous faut l'accompagner pour endiguer ce phénomène qui nous donne du fil à retordre dans notre ville », a-t-il fait savoir.

Une convention de partenariat a été symboliquement signée entre les maires des communes Golfe 1 et Golfe 7, en présence des chefs traditionnels, garants des us et coutumes, environnementalistes, et un partie d'invités.

Placée sous le parrainage du ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et du Développement des Territoires, « l'opération FAUCON » ne va pas s'arrêter que dans la capitale togolaise. Elle s'étendra sur toute l'étendue du territoire national au fur et à mesure que les moyens le permettront, pour une lutte acharnée contre la divagation des animaux.

RGPH-5

## L'INSEED sensibilise la presse

Du 23 octobre au 12 novembre 2022, une opération de recensement général de la population aura lieu sur toute l'étendue du territoire national togolais. Dans l'optique d'une meilleure réussite de cette mesure statistique, les professionnels des médias ont été outillés, le 07 octobre 2022, par l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographique (INSEED).

Charles YAO

Combien de personnes vivent sur le territoire national togolais aujourd'hui ? Quelles sont les informations sur le cadre de vie de la population et sur l'état général de l'habitat? Ce sont des interrogations auxquelles le 5ème Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5) apportera des réponses. Depuis son indépendance jusqu'à ce jour, le Togo a réalisé, selon les informations, quatre

recensements généraux de la population notamment en 1960, 1970, 1981 et 2010. Après donc le quatrième et dernier recensement général de la population et de l'habitat qui date de 2010, « le pays a besoin de l'actualisation de l'information statistique pour mieux répondre aux enjeux de développement », renseigne Abi Abalo, démographe et chef cellule communication au sein du bureau central du recensement.



Pour Kpékpassi Raoufou, chargé de communication à l'INSEED, « il s'agit de produire des données relatives aux nouveaux enjeux de développement dans le contexte actuel où les priorités sont centrées sur la feuille de route gouvernementale, les Objectifs de développement durable (ODD), l'agenda 2063 de l'Union africaine, le processus de décentralisation et de développement local qui nécessitent des données

désagrégées au plus fin niveau de la subdivision administrative, l'actualisation des bases de données pour diverses enquêtes intercensitaires ».

La spécificité de ce RGPH-5 est l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

Les informations qui seront collectées auprès des populations seront couvertes par le secret statistique et ne peuvent être traitées que sous

forme anonyme et dans la confidentialité.

Après les députés et les professionnels des médias, le partage d'information et la sensibilisation des acteurs sur le processus du 5ème RGPH vont se poursuivre avec les confessions religieuses, la chefferie traditionnelle et le secteur privé.

Pour rappel, l'objectif général du RGPH-5 est de mettre à disposition des données actualisées, fiables et pertinentes sur les caractéristiques de la population et de l'habitat en vue d'améliorer la planification du développement économique et social ainsi que le suivi-évaluation des politiques et programmes.

## FICHE TECHNIQUE DE L'OPERATION FAUCON

### GROUPE CIBLE :

Communes, Comités de Développement de Quartiers (CDQ), Comités de Développement Villageois (CDV), Leaders religieux

### PERIODE D'EXECUTION :

Trois (03) mois : octobre à décembre 2023, et le 1er trimestre de 2024

### SECTEUR D'INTERVENTION :

Prévention routière, assainissement, environnement et cadre de vie

**PLUS-VALUE SOCIALE DU PROJET :** Prise de conscience des populations sur les risques sanitaires et sécuritaires que constitue la divagation anarchique des animaux en milieu urbain

### FACTEURS DECLENCHEURS DE L'OPERATION :

La divagation des animaux entraînant :

- un taux élevé d'accident mortel ;
- la pollution de l'environnement ;
- la destruction des espaces verts ;
- la destruction des biens privés et publics ;
- les conflits de voisinage.

### TUTELLE TECHNIQUE ET FINANCIERE :

#### A- TECHNIQUE

L'ONG Togo Environnement Propre (TEP) à travers l'expertise technique de la Brigade de Veille Environnementale (BVE) mènera des actions en deux (02) phases :

- sensibilisation
- action de terrain

#### B- FINANCIERE :

La mise en œuvre de l'opération FAUCON aura besoin de l'appui financier des pouvoirs publics et de tout partenaire engagé pour la cause environnementale.

## MEMO

Le 06 Octobre 2022, l'ONG Togo Environnement Propre (TEP) a lancé à la salle Hibiscus de l'Agora Senghor de Lomé la campagne contre la divagation des animaux dans nos villes dénommée **Opération Faucon** qui s'inscrit dans le cadre de la contribution citoyenne de l'ONG pour soutenir les efforts consentis par le Gouvernement en vue de lutter contre ce phénomène dans notre pays.

L'Opération Faucon a été déployée dans 3 communes sur les 13 que compte le Grand Lomé enregistrant des succès notables qui se traduisent d'une part par une nette régression du phénomène dans les communes Golfe1, Golfe3 et Golfe7 et d'autre part par des opérations de reboisement des espaces verts publics autrefois exposés aux dommages des animaux en divagation sans oublier le net recul des accidents de circulation occasionnés par ces derniers.

Au vu de ces résultats probants, un an après la phase 1, l'ONG TEP compte lancer la phase2 qui sera étendue aux dix (10) autres communes du Grand Lomé.



**La ville est notre espace de vie. Respectons-la**

#communedugolfe



## QUELQUES IMAGES DES ACTIVITÉS









**LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
EST L'AFFAIRE DE TOUS .  
TOUS TOUCHÉS. TOUS CONCERNÉS.  
TOUS RESPONSABLES.  
AGISSEZ.**



#communedugolfe

Les Communes du Grand Lomé s'associent à l'ONG TEP  
pour lutter contre la divagation d'animaux en ville